

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
23e séance  
tenue le  
mardi 25 octobre 1988  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

puis : M. OTOBO (Nigéria)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES
- d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET  
ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A  
L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (suite)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE  
L'HUMANITE (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.23  
27 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

88-56544 1461T (F)

/...

190

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/283, A/43/287-S/19740, A/43/370, 373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, 544, 584, 587, 695, 714, A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/L.5, L.6, E/1988/50)

- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES (A/43/19)
- d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES (A/43/36)
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/43/476 et Corr.1)
- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL (A/43/353-E/1988/71, A/43/462)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (A/43/193, 671)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (A/43/241)

1. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), parlant au nom des pays membres du Groupe des 77, rappelle que le problème de l'énergie est important pour le développement et la croissance économique et que, si l'on observe une tension moindre sur le marché de l'énergie, la dégradation des écosystèmes du fait de l'utilisation des énergies fossiles, qui entraîne notamment les effets de serre, ne laisse pas d'être très préoccupante. Le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables continue de constituer le cadre approprié pour la réflexion et pour l'action. Ce programme est par nature une entreprise de longue haleine et ne doit pas être affecté par les fluctuations à court terme du marché des ressources énergétiques. Le système des Nations Unies a un rôle de premier ordre à jouer dans l'application intégrale qui doit s'accompagner d'une action intergouvernementale vigoureuse. Le Groupe des 77 se prononce pour l'établissement d'un groupe d'experts de haut niveau qui aiderait le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Une mise en valeur judicieuse des énergies renouvelables contribuerait notablement au progrès social, au développement économique et à la stabilité des populations et une bonne coordination des activités entreprises à cet effet est indispensable.

2. Les nombreuses résolutions consacrées à l'environnement adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à la suite de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà entreprise par le PNUD et du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le

/...

(M. Elghouayel, Tunisie)

développement témoignent de l'importance de l'engagement des pays en développement qui demande la mise en oeuvre d'actions efficaces, cohérentes et intégrées bien adaptées à la complexité et à l'urgence du problème. Les pays industriels acceptent certes l'idée d'une approche coordonnée, mais ils doivent faire plus, car ils sont aussi les principaux consommateurs en matières premières et les principaux responsables de la pollution, de sorte qu'on ne pourrait envisager un programme intégré sans leur concours. Etant les premiers touchés dans leur développement par la dégradation de l'environnement, les pays en développement sont sensibles à la dramatique évolution en cours. S'ils manquent de ressources, ils regrettent également que les pays développés ne réagissent pas comme il convient. La coopération est en effet insuffisante. De l'avis du Groupe des 77, il faudrait de nouveaux instruments et de nouveaux mécanismes internationaux plus intégrés. La proposition tendant à tenir, en 1992, une conférence sur l'environnement est digne d'intérêt; il faudrait que cette conférence soit bien préparée, et définir les responsabilités des Etats dans ce domaine, en fonction des effets sur l'environnement de leurs activités industrielles et de leur consommation énergétique. Une telle conférence n'aurait de sens que si les problèmes du développement et de l'environnement y étaient saisis de façon intégrée; il faudrait également aborder le problème posé par l'apparition d'une nouvelle forme de conditionnalité liée à l'état de l'environnement. L'Organisation des Nations Unies aura un rôle important à jouer dans l'élaboration des études préalables à une telle conférence. La démarche adoptée devra être fondée sur les critères d'équilibre et d'équité, sur la délimitation des responsabilités et des obligations qui en découlent, sur l'analyse des politiques passées et actuelles dans les pays développés sur les pays en développement et sur les besoins de savoir-faire et de ressources financières de ces derniers. Cette conférence viendrait compléter la session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'il est proposé de consacrer à la relance du développement.

3. En ce qui concerne les problèmes alimentaires, le représentant de la Tunisie et le Groupe des 77 observent une dégradation marquée de la situation, qui s'explique non seulement par la sévérité de l'ajustement structurel mais également par plusieurs catastrophes naturelles (cyclones, infestations acridiennes, sécheresses, par exemple). Le tableau est encore plus sombre pour les 23 pays souffrant de disette. Et les tendances à long terme ne sont aucunement prometteuses. Malgré les engagements souscrits dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la situation ne s'améliore pas. Il n'est pas apporté de correction aux tendances du commerce agricole international et le problème des subventions versées par les pays développés à leur secteur agricole n'est pas non plus résolu. Le pouvoir d'achat des exportations agricoles des pays en développement continue à fléchir. Le dernier espoir réside dans l'examen à mi-parcours des résultats des Négociations d'Uruguay, qui sera fait à Montréal en décembre 1988, et tout donne à penser qu'un effort concerté devra être consenti à cette occasion par les pays développés.

/...

4. M. KATAWALA (Mozambique) dit que la situation économique et sociale des pays en développement est plus précaire que jamais. Les problèmes demeurent les mêmes : pauvreté, dette extérieure, détérioration des termes de l'échange, protectionnisme, insuffisance du transfert de technologie et contraction de l'APD. Seuls la gravité et le caractère imprévisible de la situation s'accroissent. La notion même de développement et de coopération économique masque en fait un accroissement des disparités entre les pays développés et les pays en développement. Si le Mozambique appuie bien l'idée d'une nouvelle stratégie internationale du développement, il demande instamment qu'on ne se contente pas de mots, et que des résultats tangibles soient obtenus, pour la majorité des pays au moins, sinon pour tous. Il faut donc qu'une nouvelle volonté politique se manifeste : une fois proclamés des objectifs, encore faudra-t-il que tous s'efforcent de les atteindre. Dans la préparation de la nouvelle stratégie, il faudra reprendre en compte les objectifs de la précédente qui n'auront pas été réalisés. Il faudrait également proposer de manière concrète des moyens de relancer le développement et de lutter contre la pauvreté.

5. Le représentant du Mozambique évoque la question du transfert inverse de technologie, et indique que 15 ans après l'accession de son pays à l'indépendance, les effets de l'exode des compétences se font encore douloureusement sentir, en dépit d'une forte réduction de l'analphabétisme; après juin 1975, une écrasante majorité de spécialistes étrangers a quitté le pays pour le Portugal, l'Afrique du Sud et ce qui était alors la Rhodésie.

6. Le Mozambique est l'un des pays les plus gravement touchés par la disette et la mortalité infantile due à la malnutrition y est particulièrement élevée. La disette est en partie la conséquence de la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud contre les pays voisins, et en partie celle de catastrophes naturelles comme la sécheresse et les infestations de ravageurs. C'est pourquoi le Mozambique apporte son appui à l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde et se félicite des propositions du Conseil mondial de l'alimentation.

7. S'agissant des sources d'énergie renouvelables, M. Katawala rappelle que les abondantes ressources d'énergie hydraulique, éolienne et solaire que compte l'Afrique devraient être mises en valeur, d'autant plus que l'exploitation de sources d'énergie non renouvelables comme le charbon, le gaz et le bois de feu met en péril l'équilibre écologique et donne naissance aux problèmes d'environnement que sont la désertification et l'érosion des sols.

8. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) dit que la présente session de l'Assemblée générale offre l'occasion de réaffirmer la nécessité d'une action urgente pour prévenir un désastre écologique à l'échelle mondiale. Il évoque brièvement des initiatives récentes qui témoignent d'une sensibilisation croissante de la communauté internationale aux problèmes existants, notamment la Conférence mondiale sur l'atmosphère en évolution tenue à Toronto, l'adoption par le PNUE d'un programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement ainsi que d'un plan à moyen terme pour la période 1990-1995, et des déclarations faites récemment par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et les Etats membres du Pacte de Varsovie.

/...

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

9. Guidée par des considérations analogues, la délégation tchécoslovaque avait présenté l'an dernier, de concert avec la délégation ukrainienne, un document sur la sécurité écologique internationale. Elle a l'intention de soumettre une version modifiée de ce texte à la présente session. Le projet préconise l'adoption de normes de comportement et de principes directeurs et un renforcement de la coopération internationale de façon à créer des conditions matérielles favorisant la stabilité et la sécurité dans le domaine de l'environnement. Cette approche associerait une stratégie d'action mondiale et des mesures régionales et sectorielles.

10. Il existe un lien immédiat entre la sécurité écologique et le développement. Si l'on ne remédie pas au problème de la pauvreté, la protection de l'environnement sera difficile à assurer. La Commission mondiale pour l'environnement et le développement a conclu qu'il fallait élargir la notion traditionnelle de sécurité pour tenir compte des contraintes croissantes qui pèsent sur l'environnement. La délégation tchécoslovaque voit là un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle élimine les effets nocifs de certaines activités de production, même pacifiques.

11. Certains aspects de la sécurité écologique internationale ont déjà été étudiés dans des instances internationales. La Tchécoslovaquie a noté avec un vif intérêt les conclusions du Groupe d'experts ad hoc, qui a été établi par le PNUE en février 1988 pour examiner les nouvelles ramifications de la notion de sécurité et attache une grande importance au projet intitulé "Etudes concernant la sécurité écologique" (FP/8101-88-01/PP 2801), également parrainé par le PNUE en coordination avec l'Institut international de recherche sur la paix d'Oslo.

12. A la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, on a distribué un document qui expose les vues des pays socialistes sur la notion de sécurité écologique internationale et la coopération dans le domaine de l'environnement (E/1988/105). Ce document met notamment l'accent sur les mesures suivantes : meilleure perception de la dimension politique et mondiale des problèmes écologiques; application de mesures concrètes axées sur la préservation et l'amélioration de l'environnement, s'inscrivant dans la politique intérieure et extérieure des Etats; adoption de politiques d'anticipation et de prévention, conformément au paragraphe 3 f) de la résolution 42/186 de l'Assemblée générale; application systématique des accords internationaux par l'adoption de mesures efficaces au niveau national; uniformisation des législations nationales dans le domaine de l'environnement; adoption de principes directeurs pour la coopération internationale et la conduite des Etats s'inspirant éventuellement des projets de principes qui figurent dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (par exemple, lors d'une conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement, qui pourrait se tenir en 1992); obligation pour les gouvernements de soumettre des rapports annuels sur leurs activités de protection de l'environnement et de signaler rapidement les accidents écologiques; renforcement du rôle de l'ONU, notamment du PNUE, et application des recommandations de la Commission mondiale relatives au renforcement du Plan vigie, du Système mondial de surveillance continue de l'environnement et de la base de données sur les ressources mondiales, ainsi qu'à la mise en place d'un programme mondial d'évaluation des risques; intensification de la coopération internationale, y compris les transferts de technologie.

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

13. La Tchécoslovaquie appuie les propositions soumises à la présente session et dont l'objectif est de développer la coopération internationale dans le domaine de l'environnement dans le cadre des mécanismes existants, notamment celle qui tend à renforcer le PNUÉ en transformant son conseil d'administration en un Conseil des Nations Unies pour l'environnement. Elle appuie également sans réserve la convocation d'une conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement, en 1992, et d'une conférence ministérielle régionale, en 1990, en collaboration avec la CEE. Elle espère que son texte sur la sécurité écologique sera considéré comme une contribution utile au dialogue international qui s'est amorcé dans ce domaine à la précédente session. Son objectif n'est pas de faire obstacle aux autres propositions qui ont déjà été formulées et elle est prête à examiner soigneusement toutes les idées concrètes.

14. Pour conclure, la délégation tchécoslovaque souhaite informer la Commission que son gouvernement a adopté une nouvelle stratégie pour la protection de l'environnement jusqu'à l'an 2000. Le processus de planification de l'économie nationale reflète à tous les niveaux le souci de concilier les impératifs écologiques et ceux du développement. Les crédits alloués à ce secteur devront être considérablement augmentés pour pouvoir enrayer la détérioration de l'environnement et en améliorer progressivement la qualité, et le Gouvernement a l'intention de prendre toutes sortes de mesures concernant la production industrielle, les investissements dans les installations de dépollution, les nouvelles technologies et le renforcement de la surveillance; on s'attachera aussi à développer l'agriculture et la sylviculture et à mieux sensibiliser l'opinion publique aux problèmes écologiques. La Tchécoslovaquie fera tout son possible, aux niveaux national et international, pour assumer sa part de responsabilité dans la protection de l'environnement.

15. M. RODRIGUEZ LABRUNA (Uruguay) considère l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde comme un événement historique, puisqu'elle vise à bannir les fléaux qui affligent l'humanité, la faim, la malnutrition et la dégradation de la qualité de la vie de millions de personnes. La prise de conscience, par la communauté internationale, de l'injustice de cette situation offre une base bien fragile à la volonté de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les grandes puissances doivent comprendre que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais aussi la construction d'un système économique international plus juste où tout un chacun pourrait exercer les droits énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

16. Il y a tout lieu de se féliciter que les ministres, rassemblés à Nicosie à l'occasion de la quatorzième session du Conseil mondial de l'alimentation, ont demandé, dans le cadre de l'Initiative de Chypre, qu'on fasse une évaluation critique des erreurs passées et qu'on prenne de nouvelles initiatives en matière de coopération dans la lutte contre la faim. Il incombe à la Deuxième Commission de donner suite à cette initiative car l'agriculture et l'alimentation sont désormais des questions politiques d'importance capitale. Le maintien de mesures protectionnistes et des subventions aux exportations agricoles de la part des pays

(M. Rodriguez-Labruna, Uruguay)

développés ne fait qu'aggraver la situation et creuser le fossé entre le Nord et le Sud. L'ordre économique international établi à la fin de la seconde guerre mondiale ignorait l'importance du commerce de produits agricoles, qui a été systématiquement maintenu en dehors des règles du libre-échange. La prospérité des pays développés ne s'est malheureusement pas étendue aux pays en développement et tout le monde reconnaît que le système actuel ne fonctionne pas, c'est-à-dire qu'il ne donne satisfaction ni aux pays qui consacrent des dizaines de milliards de dollars au soutien de productions agricoles inefficaces, ce qui représente en fin de compte un transfert net de ressources des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, ni à ceux qui, comme l'Uruguay, ne peuvent pas, en dépit de leur travail, bénéficier de la juste concurrence au sein d'un système commercial équitable et sont évincés déloyalement des marchés tiers. C'est dire l'énorme préjudice que le protectionnisme et les subventions aux exportations agricoles portent aux pays en développement : bien loin de contribuer à l'élimination de la faim, elles aggravent les difficultés des pays dont l'économie repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. Pour cette raison, l'Uruguay se prononce en faveur d'actions concrètes permettant de faire face aux urgences alimentaires, dans le cadre par exemple de traités régionaux d'assistance en cas d'urgence alimentaire. L'Uruguay adhère également à l'idée de transactions triangulaires de nature à aider les pays en développement qui, comme lui, possèdent des excédents vivriers et à les écouler dans des pays à déficit vivrier.

17. Le problème de l'environnement doit être analysé dans le contexte plus général du développement économique et social, ce que fait le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. La notion de développement "durable" paraît bien imprécise et bien vague, et l'intervenant se demande si elle se distingue de celle de "développement économique et social". Quant à la relation entre la question de l'environnement et celle de la dette extérieure, elle est d'ordre éthique. La nécessité d'honorer les obligations de la dette impose d'amputer les ressources qui auraient pu être affectées à la satisfaction des besoins sociaux et entraîne souvent un épuisement des écosystèmes, par exemple par la mise en culture des terres marginales. Il est nécessaire que les pays donateurs fournissent aux pays en développement des ressources additionnelles pour les aider à analyser, prévenir et résoudre les problèmes écologiques conformément à leurs plans, priorités et objectifs nationaux de développement. Les pays en développement ne sauraient accepter que cette aide soit assortie d'une nouvelle "conditionnalité" relative à l'état de l'environnement. Enfin, il faut renforcer les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement et appuyer les initiatives comme celle de Malte, tendant à considérer le climat comme le patrimoine commun de l'humanité, initiative à laquelle l'Uruguay attache une très grande importance, et qui doit d'ailleurs être replacée dans le cadre du développement économique et social des pays en développement. En effet, on peut se demander à quoi servirait un environnement salubre si la majeure partie de l'humanité continuait à mourir de faim et à ne pas pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux.

/...

18. M. DE LA TORRE (Argentine) dit que les problèmes importants qui se posent dans le domaine du commerce international des produits agricoles menacent non seulement la sécurité alimentaire internationale mais également l'avenir même du système d'échange multilatéral.

19. L'une des erreurs les plus graves commise après la fin de la seconde guerre mondiale a été de ne pas accorder au commerce des produits agricoles le même traitement que celui réservé aux produits industriels lors de la création du GATT. Cet oubli regrettable, conséquence des politiques mises en oeuvre pendant la dépression des années 30, a eu des répercussions tellement profondes qu'il mérite d'être analysé plus en détail. Les politiques agricoles des pays développés, qui répondaient initialement au désir de maintenir une production agricole minimum pour des raisons de sécurité alimentaire et de venir en aide aux populations des zones rurales ont conduit dans plusieurs cas à un développement extraordinaire de la production agricole, de sorte que ces pays qui, initialement importaient de grandes quantités de produits agricoles, sont devenus d'importants exportateurs. De ce fait, les pays en développement ont perdu non seulement leurs marchés traditionnels dans les pays développés mais également des marchés dans le monde en développement. L'Argentine fait partie des pays qui ont été ainsi évincés de façon déloyale : alors qu'en 1970 elle était le principal exportateur de viande avec plus de 25 % du marché mondial, sa part est tombée à 4,5 % seulement en 1986. Au cours de la même période, grâce aux subventions accordées aux producteurs, la part du marché mondial contrôlée par la Communauté économique européenne est passée de 21 % à 45 %. La même situation s'est répétée en ce qui concerne le blé. Globalement, la part des pays en développement dans le commerce agricole mondial est tombée de 42 % en 1955 à 32 % en 1985 alors que dans le même temps celle des pays développés passait de moins de 50 % à près de 65 %. Cette profonde modification de la structure des échanges s'explique par les subventions à la production et qui ont atteint, pour les principaux pays industrialisés, la somme colossale de 250 milliards de dollars entre 1984 et 1986. En outre, cette politique de subventionnement favorise l'utilisation, en Europe, de terres peu fertiles où s'accumulent germicides et pesticides.

20. Au niveau international, les programmes d'appui à l'agriculture mis en oeuvre par la majorité des pays développés ont entraîné une baisse des cours des produits concernés et de leurs dérivés sur les marchés mondiaux, la chute du niveau de vie des populations des pays producteurs traditionnels et l'apparition de graves tensions commerciales. Il en résulte que la survie du système d'échange multilatéral dépend avant tout des résultats du prochain examen à mi-parcours des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay organisé par le GATT à Montréal. Le risque de voir le désordre et les guerres commerciales miner le fondement même des relations économiques internationales est tel que des résultats obtenus dans le domaine agricole dépendra le succès des négociations dans d'autres domaines. C'est pourquoi un groupe de pays producteurs (le Groupe de Cairns) a présenté un ensemble de mesures concernant aussi bien une réforme structurelle et en profondeur du commerce des produits agricoles que des mesures à court terme en faveur des producteurs qui ne bénéficient pas de subvention à l'exportation. Cette proposition devrait être le point de départ des Négociations qui se dérouleront à Montréal. Il est temps de tirer les leçons du passé et d'incorporer le commerce

/...



(M. de la Torre, Argentine)

des produits agricoles à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce afin d'éviter que le monde ne se divise en blocs dévastés par les guerres commerciales et d'assurer la victoire du multilatéralisme et de la raison sur l'affrontement bilatéral.

21. M. LABERGE (Canada) dit que le Canada est à la fois satisfait et inquiet de constater depuis le début de la présente session l'importance croissante que de nombreuses délégations accordent aux problèmes écologiques mondiaux. Satisfait parce que les gouvernements perçoivent mieux l'importance des enjeux et la nécessité d'une action concertée. Inquiet parce que chaque intervention confirme ses craintes, à savoir que si l'on ne fait rien, le problème risque de devenir insoluble.

22. Le Premier Ministre du Canada a réaffirmé récemment toute l'importance que ce pays attache à une action internationale concertée pour résoudre les problèmes écologiques ainsi qu'à la notion de développement durable, telle qu'elle est illustrée dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et dans les résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale. Il est essentiel de poursuivre résolument la mise en oeuvre des stratégies à long terme axées sur un développement durable et écologiquement rationnel, aux niveaux national et international. Le Canada prend actuellement des mesures en vue de tenir compte des préoccupations écologiques à tous les stades du processus de planification économique. On doit instituer prochainement, aux niveaux fédéral et provincial, des tables rondes composées de représentants du Gouvernement, de l'industrie, des milieux universitaires et d'organisations non gouvernementales, qui seront chargés de proposer des innovations. Quelques initiatives importantes peuvent d'ores et déjà être signalées dans l'industrie canadienne : par exemple, dans le secteur du pétrole et du gaz, la publication de principes directeurs relatifs à l'environnement dans les rapports annuels de toutes les sociétés. Cet apport est peut-être limité mais il montre bien dans quelle direction la communauté internationale peut orienter ses efforts pour modifier les comportements traditionnels.

23. Cette année, les travaux de la Deuxième Commission sur la question de l'environnement seront particulièrement importants car ils détermineront l'impact à long terme des recommandations de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. De nombreux pays ont exprimé le voeu que les questions écologiques soient débattues chaque année, de manière logique, cohérente et systématique. La délégation canadienne est prête à se joindre à un consensus éventuel pour créer un groupe de travail qui s'efforcera de rationaliser les travaux de la Deuxième Commission relatifs à l'environnement.

24. Un autre problème important pour les membres de la Deuxième Commission est le manque d'informations sur les activités qui sont menées dans le monde en vue d'étudier l'évolution de l'environnement dans divers secteurs. Jusqu'ici, l'attention a surtout porté sur les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides, les mouvements transfrontière de déchets dangereux et de produits chimiques toxiques et leur stockage à long terme, et

/...

(M. Laberge, Canada)

l'effet de serre. On élabore des instruments spécifiques au niveau régional ou mondial et les initiatives se multiplient (conventions, conférences, séminaires, etc.). Dans ces conditions, il est très difficile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe. Il faudrait donc tenter de remédier à ce problème.

25. Dans les pays en développement où la pauvreté aggrave encore les problèmes écologiques, les ressources jouent manifestement un rôle important. Les organismes d'aide au développement doivent donc aider ces pays à réaliser un développement durable. L'assistance fournie par le Canada repose sur ce principe. Tous les pays devront procéder à des ajustements, particulièrement les pays développés. La réalisation d'un développement durable implique un partage des responsabilités tenant compte des possibilités de chacun.

26. Le PNUE a un rôle important à jouer pour ce qui est de suivre dans tout le système des Nations Unies les progrès accomplis dans la réalisation d'un développement durable. Mais cela ne suffit pas. Les gouvernements doivent également assumer leurs responsabilités. La convocation d'une conférence des Nations Unies sur le développement durable, en 1992, permettrait de dresser un bilan de ce qui a été fait depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement (1972), d'évaluer les risques écologiques actuels et d'élaborer un programme de travail fixant des priorités régionales pour les gouvernements et les organismes des Nations Unies. La délégation canadienne reviendra ultérieurement sur cette question.

27. Les risques d'un éventuel réchauffement de la planète accentuent la nécessité d'une réduction des émissions de dioxyde de carbone grâce à une meilleure utilisation des sources d'énergie existantes et à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il faudra tout particulièrement développer les techniques de pointe pour la conservation de la biomasse. Le Canada a lancé récemment une initiative (Utilisation efficace et diversifiée des énergies) qui vise à stimuler la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie, à réduire la dépendance à l'égard du pétrole et à encourager la production et l'utilisation des énergies ne portant pas atteinte à l'environnement. Sa politique en matière d'aide au développement est axée sur les mêmes objectifs.

28. Le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation a souligné la corrélation entre le problème de la faim et le commerce des produits agricoles. La libéralisation du commerce peut en effet contribuer à atténuer le problème de la faim en favorisant le développement économique et la croissance. Par ailleurs, les donateurs et les organismes internationaux qui fournissent une aide alimentaire et une assistance technique se sont souvent heurtés à des tracasseries administratives et à des problèmes politiques, qui entravent leur action. L'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, qui propose des mesures concrètes, représente une tentative sérieuse pour remédier à ces graves difficultés. Le Canada approuve cette initiative, en particulier les préoccupations qui l'ont inspirée, à savoir qu'il ne suffit plus de parler du problème de la faim dans le monde, mais qu'il faut prendre des mesures immédiates pour y remédier. Le Conseil mondial de l'alimentation a souligné à juste titre l'importance de travaux de recherche

/...

(M. Laberge, Canada)

approfondis en vue de déterminer les besoins des populations victimes de la faim. La délégation canadienne fait observer que des travaux considérables ont déjà été réalisés dans ce domaine et qu'il faut maintenant passer à l'étape suivante, c'est-à-dire identifier les mesures concrètes.

29. Le Conseil mondial de l'alimentation a également examiné comment on pourrait combiner des programmes nationaux avec la coopération internationale pour lutter contre la faim, par exemple en encourageant une production et une distribution efficaces, la planification familiale et une meilleure coordination des programmes d'assistance. La libéralisation du commerce des produits agricoles est également un moyen efficace de réduire les pénuries alimentaires, et le Canada espère que l'examen à mi-parcours des Négociations d'Uruguay, qui aura lieu prochainement à Montréal, permettra de réaliser des progrès dans ce sens.

30. Mme LUO Xu (Chine), évoquant les questions alimentaires, dit qu'un certain nombre de problèmes subsistent à l'heure actuelle, notamment les déséquilibres dans le processus de développement et les obstacles au niveau de la distribution et de l'acheminement des vivres. Le phénomène paradoxal que constitue l'existence simultanée d'excédents alimentaires dans certains pays développés et de graves pénuries dans certains pays en développement n'a pas encore été éliminé. La baisse importante de la production alimentaire imputable à la sécheresse qui a sévi cette année en Amérique du Nord aura des répercussions néfastes sur le commerce international des produits alimentaires, qui viendront s'ajouter aux problèmes chroniques des pays en développement.

31. La délégation chinoise a noté les efforts louables déployés par la FAO, le CMA et d'autres organismes. Elle tient à mentionner tout particulièrement l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, qui devrait être appuyée activement par la communauté internationale, et l'appel lancé par le CMA en faveur d'un renforcement de la CTPD dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Etant donné l'importance qu'elle attache à cette recommandation, la délégation chinoise présentera un projet de résolution sur la question, avec d'autres délégations.

32. Depuis quelques années, la protection de l'environnement occupe une place de plus en plus importante dans le débat consacré au développement et la coopération économique internationale. En particulier, la communauté internationale attache une plus grande importance à la relation entre l'environnement et le développement, et la notion du développement durable est désormais largement admise.

33. Néanmoins, la pollution et la détérioration de l'environnement se poursuivent à une vaste échelle et la situation a même empiré dans certains cas. Du fait de la stagnation économique et de l'extrême pauvreté, beaucoup de pays en développement n'ont pas les ressources nécessaires pour financer des mesures efficaces de protection de l'environnement. Certains d'entre eux ont été obligés d'exploiter intensivement leurs ressources naturelles pour assurer leur simple subsistance. D'autre part, les transferts illégaux de matières toxiques et dangereuses vers les pays en développement et le stockage des déchets nucléaires dans ces pays représentent un danger croissant pour l'environnement naturel et la santé des populations.

/...

(Mme Luo Xu, Chine)

34. Cette question doit être examinée attentivement par la communauté internationale. La délégation chinoise appuie la convocation d'une conférence internationale pour envisager dans ce domaine des mesures efficaces, y compris la conclusion d'une convention internationale. Elle espère également qu'on fera des progrès à la présente session en vue d'apporter une solution satisfaisante à ce problème.
35. Les faits ont montré qu'il est très difficile de bien gérer la relation entre l'environnement et le développement. La détérioration de l'environnement ne pourra être enrayerée dans les pays en développement que si l'on élimine la pauvreté et le retard économique. D'où l'importance d'un développement durable. Dans cette optique, les pays développés et les organismes internationaux devraient, parallèlement à l'octroi d'une assistance financière et technique plus importante, créer des conditions extérieures favorables à une relance de l'activité économique dans les pays en développement.
36. Le climat est un phénomène écologique qui revêt une importance vitale pour l'humanité. L'atmosphère de la planète ne connaît pas de frontières. Or, l'urbanisation, l'industrialisation et la modernisation des moyens de transport ont entraîné une modification du climat mondial - l'effet de serre. Si nous ne réussissons pas à nous mobiliser aujourd'hui pour protéger le climat en tant qu'élément du patrimoine commun de l'humanité, les conséquences seront extrêmement graves, voire irréversibles. C'est une responsabilité à laquelle les Etats ne peuvent pas se soustraire.
37. La délégation chinoise considère que l'Organisation des Nations Unies a un rôle décisif à jouer en ce qui concerne la protection du climat mondial. Elle devrait en premier lieu renforcer ses moyens de surveillance pour mieux comprendre les changements qui se produisent dans l'atmosphère et leurs conséquences possibles. Certaines institutions, telles que l'OMS et le PNUE, ont déjà entrepris des activités à cet égard. Des initiatives telles que le Programme climatologique mondial de l'OMM devraient être appuyées davantage. La délégation chinoise pense que l'ONU devrait jouer aussi un rôle de chef de file pour identifier des mesures importantes à recommander aux gouvernements, définir les principes qu'ils devraient respecter et renforcer la coordination entre les différentes institutions spécialisées.
38. Les programmes et activités concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables devraient recevoir une attention suffisante. La chute des prix du pétrole a ralenti la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie mais ce phénomène est temporaire. A plus long terme, avec l'expansion de l'économie mondiale, la demande de diverses formes d'énergie augmentera inévitablement.
39. Le Comité pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a joué un rôle utile, en facilitant les échanges de données d'expérience entre les Etats Membres, en les tenant au courant de l'évolution des techniques, en les aidant à formuler leurs politiques énergétiques et, surtout, en mobilisant l'opinion publique mondiale et des ressources financières. La délégation chinoise souhaite donc qu'il poursuive ses activités. Celles-ci

/...

(Mme Luo Xu, Chine)

pourraient cependant être améliorées sur certains points. Les réunions du Comité devraient être préparées avec soin. Il devrait s'attacher à renforcer la coordination entre les organismes qui s'occupent de la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles, accélérer la mise en place d'un réseau de centres internationaux de coordination et encourager les coentreprises concernant les sources d'énergie nouvelles dans les pays en développement.

40. M. Otobo (Nigéria) prend la présidence.

41. M. ANDREEN (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques, demeure préoccupé par le profond déséquilibre qui existe en matière de production et de consommation alimentaire entre les pays en développement et les pays industrialisés. Si plusieurs pays en développement ont réalisé de très importants progrès sur la voie de l'autosuffisance, l'insécurité alimentaire et la malnutrition se généralisent dans de nombreux autres, notamment en Afrique subsaharienne. La sécurité alimentaire est peut-être également menacée par les incidences des nouvelles méthodes culturales sur l'environnement.

42. Les nombreuses catastrophes d'origine humaine et catastrophes naturelles survenues ces 10 dernières années ont gonflé les flux de réfugiés, de sorte que les besoins en matière d'aide alimentaire et d'autres formes de secours d'urgence ont sensiblement augmenté. Les organismes des Nations Unies tels que le PAM, le HCR et l'UNICEF ont cependant réagi efficacement à cette situation. En ce qui concerne plus particulièrement l'aide alimentaire, les pays nordiques demandent aux autres donateurs de l'acheminer de plus en plus par l'intermédiaire du PAM, afin de limiter les risques de distorsion des marchés associés à ce type d'aide.

43. La modification du climat, la désertification et d'autres formes d'atteintes à l'environnement risquent d'entraîner une baisse de la production alimentaire non seulement dans de nombreux pays en développement mais également dans les pays développés. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (rapport Brundtland) suggère un certain nombre de mesures pour faire face aux problèmes de sécurité alimentaire et de production agricole. Les pays nordiques considèrent par ailleurs que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, devrait permettre aussi bien l'amélioration des politiques agricoles des pays en développement que le transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement. Ils ont toujours considéré, dans leurs programmes d'aide bilatérale, que le secteur agricole devait servir de point de départ pour le développement économique des pays en développement. Ainsi, les pays d'Afrique subsaharienne finiront par disposer d'excédents s'ils réussissent à mieux gérer leurs ressources naturelles et à accroître leur production agricole. Les possibilités d'exportation de ces excédents seront toutefois fonction des politiques agricoles mises en oeuvre par les pays industrialisés. C'est pourquoi les pays nordiques espèrent que les négociations commerciales multilatérales actuelles déboucheront sur une réduction des mesures prises par les pays industrialisés en faveur de leurs propres producteurs.

/...

(M. Andreen, Suède)

44. De nombreuses organisations du système des Nations Unies traitent de questions en rapport avec l'agriculture et la production alimentaire. La coordination de leurs activités laisse cependant à désirer et il serait souhaitable que le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies examinent cette question.

45. Passant ensuite au problème de l'énergie, M. Andreen dit que les prix actuellement très faibles de l'énergie et l'augmentation de la demande ne doivent pas faire oublier que les ressources ne sont pas inépuisables. Comme le rappelle le rapport Brundtland, la stratégie à mettre en oeuvre pour réduire l'exploitation exagérée des combustibles traditionnels (qui sont ceux dont les pays en développement ont le plus besoin pour assurer leur croissance) doit s'articuler autour de deux axes : premièrement, les pays industrialisés qui sont les principaux consommateurs de combustibles fossiles doivent utiliser l'énergie plus efficacement et faire plus largement appel aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et, deuxièmement, la communauté internationale doit transférer d'importants moyens techniques et financiers dans les pays en développement. Le Programme d'action de Nairobi n'a malheureusement pas permis d'obtenir les résultats escomptés à cet égard.

46. Le partage des activités et des responsabilités financières entre les différents organismes du système des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie ne paraît pas très clair. Aussi, l'un des objectifs du projet de recherche et d'évaluation du système des Nations Unies lancé par les pays nordiques est-il d'analyser comment les différentes questions sont réparties entre les différents organismes du système. Cette analyse sera suivie d'autres études sur ce qui pourrait être fait pour favoriser l'application des recommandations du rapport Brundtland au sein des Nations Unies.

47. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie) dit que, bien que l'agriculture représente la principale composante de l'économie tanzanienne puisqu'elle emploie près de 90 % de la population active et assure environ 75 % des recettes d'exportation et 50 % du PNB, l'objectif d'autosuffisance alimentaire, qui était la priorité absolue, n'a pas pu être atteint. La Tanzanie n'est pas seule dans ce cas. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation (CMA) révèle une baisse de la production alimentaire mondiale et laisse entrevoir, à long terme, une montée de la faim et de la malnutrition dans les pays en développement, dont la croissance économique n'aura pas suivi la croissance démographique.

48. La Tanzanie s'efforce de surmonter ces problèmes par des politiques économiques et sociales appropriées. Ses efforts ont commencé à porter leurs fruits, mais ils sont insuffisants pour pallier des techniques agricoles archaïques, réduire les pertes excessives pendant et après les récoltes, lutter contre les maladies qui frappent les cultures et faire face aux catastrophes naturelles. De plus, la situation est exacerbée par la mauvaise qualité du réseau routier rural et des capacités de stockage insuffisantes. A cet égard, la Tanzanie réitère l'appel lancé lors de la vingt-quatrième Conférence de la FAO afin que la communauté internationale accroisse sensiblement le volume comme la qualité de son assistance technique et revoie les mesures de réforme et d'ajustement qu'elle préconise pour les pays en développement.

/...

(M. Sanga, Tanzanie)

49. La Tanzanie, pour reconnaissante qu'elle soit de l'aide alimentaire apportée aux millions d'affamés dans de nombreux pays en développement, considère que ces mesures sont insuffisantes et qu'il faudrait appliquer la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition adoptée par le CMA en 1974 afin de parvenir à éliminer la faim et la malnutrition d'ici la fin du siècle. Il faut admettre que les politiques mises en oeuvre jusqu'à présent à cet effet n'ont eu qu'un succès limité et, par conséquent, trouver de nouvelles approches, stratégies ou tactiques. La délégation tanzanienne se félicite donc de l'Initiative contre la faim dans le monde lancée à Chypre lors de la quatorzième session du CMA et invite instamment toutes les délégations à se joindre à ceux qui ont déjà appuyé sans réserve cette initiative.

50. Face aux problèmes économiques des pays en développement, y compris aux problèmes alimentaires, les pays en développement et les institutions issues des Accords de Bretton Woods préconisent l'application de programmes de réformes et d'ajustements économiques justifiés par l'idée que l'on peut éliminer la pauvreté et relancer facilement la croissance économique si l'on supprime les distorsions créées au niveau national par le subventionnement des denrées alimentaires, des dépenses publiques exagérées, la surévaluation monétaire, etc. Or, ces programmes de réforme et d'ajustement n'ont apporté, au mieux, qu'une amélioration minime et ont souvent eu une incidence négative, du moins si l'on en juge par l'évolution de la situation en Afrique depuis le lancement du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La raison en est que ces distorsions n'existent pas seulement dans les pays en développement mais également dans les pays développés, sous forme de subventions à la production et de barrières commerciales. A cela viennent s'ajouter des pratiques commerciales et financières notoirement injustes à l'égard des pays en développement et le poids écrasant de l'endettement extérieur. Il est donc évident que les programmes d'ajustement proposés, loin d'être une panacée, risquent de provoquer des dommages considérables si on ne cherche pas à atténuer les conséquences immédiates. Pour qu'ils soient efficaces, il faut que les institutions issues de Bretton Woods encouragent les pays développés à adopter eux aussi de tels programmes de façon à favoriser et à compléter les efforts des pays en développement. La délégation tanzanienne espère que la communauté internationale s'acquittera de son rôle et qu'il sera possible d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici la fin du siècle.

51. M. SALAZAR (Guatemala) rappelle que les années 80, particulièrement désastreuses pour les pays en développement qui ont dû faire face, simultanément, à la croissance démographique, à un environnement économique international peu propice aux exportations vers les pays développés et à des difficultés d'accès à de nouveaux capitaux, voient maintenant poindre des problèmes environnementaux encore plus graves qui seraient la conséquence d'une utilisation peu efficace des ressources énergétiques.

52. Le Guatemala, comme d'autres pays en développement, ne peut à la fois assurer son développement et protéger l'environnement sans un large appui de la communauté internationale. Le principal problème qui se pose à cet égard est celui de la déforestation, lourd de conséquences pour le climat et la production agricole. Etant donné que cette déforestation est due à l'action de l'homme qui cherche à

/...

(M. Salazar, Guatemala)

répondre à ses besoins vitaux, il faut, pour y faire face, électrifier les régions rurales et offrir davantage d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires. C'est pourquoi le Guatemala appuie sans réserve la réalisation de tous les projets énergétiques et des projets destinés à stimuler la relance économique de l'Amérique centrale figurant dans le Plan spécial de coopération pour cette région. Il appuie également énergiquement tous les efforts qui devront être faits en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.

53. M. FADZIL (Malaisie) considère que l'initiative de Malte, tendant à considérer la sauvegarde du climat comme le patrimoine commun de l'humanité est particulièrement bienvenue, puisque l'on est de plus en plus conscient de la dégradation continuelle de l'environnement, de ses incidences sur la planète et de la nécessité urgente de trouver des solutions durables à ce problème hautement complexe.

54. En Malaisie aussi l'action de l'homme a été à l'origine de problèmes écologiques, car les efforts nationaux de développement ont été parfois menés aux dépens de l'environnement. En fait, le problème est de déterminer la voie à suivre pour parvenir à un développement équilibré et pour concilier le développement indispensable de l'infrastructure et le souci de préserver l'environnement. Dans cette optique, la Malaisie, consciente que son économie dépend largement d'une gestion rationnelle de ses riches ressources naturelles, a adopté depuis longtemps des politiques tenant compte des effets environnementaux du développement, en particulier en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des forêts bien avant que l'on ne se préoccupe, à l'échelon international, du déboisement des forêts tropicales humides. Le Gouvernement malaisien, soucieux d'adapter ses politiques à l'évolution écologique, se tient au courant des vues d'autres entités, dont les organisations non gouvernementales qui suivent en permanence l'état de l'environnement dans le pays, ont sensibilisé la population aux problèmes écologiques et dont le rôle a même été reconnu sur le plan international.

55. Beaucoup reste à faire pour comprendre la relation entre le développement, l'environnement, le climat et les écosystèmes hautement complexes. Il faudra aborder de nombreuses questions liées entre elles, dont l'utilisation excessive de combustibles fossiles et ses incidences sur l'atmosphère, l'épuisement de la couche d'ozone, les incidences de la pluie acide sur l'environnement, la désertification et les mouvements accrus de produits et de déchets toxiques et dangereux et leur évacuation dans les pays en développement. Ces problèmes transfrontières doivent être résolus au moyen d'une action internationale concertée. La déclaration publiée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à l'issue de leur douzième réunion annuelle (A/43/671) indique la voie à suivre, notamment à son paragraphe 20 qui signale que la seule façon de protéger durablement l'environnement est de relancer le processus de développement en créant des conditions économiques extérieures favorables et que toute action internationale devrait tenir pleinement compte des inégalités qui marquent les différents modes de production et de consommation, et demande notamment que des mesures concrètes soient adoptées pour mettre fin au déversement de produits toxiques dans les pays en développement. La Deuxième Commission devrait s'inspirer de cette déclaration dans ses travaux.

/...



(M. Fadzil, Malaisie)

56. Par ailleurs, la communauté internationale devrait dûment reconnaître les moyens dont dispose le système des Nations Unies. Eu égard aux besoins à satisfaire en matière de recherche, de collecte des données et d'échange d'informations, il importe de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et les autres organismes du système susceptibles de s'associer à l'importante entreprise humaine que constitue la sauvegarde de l'environnement.

57. M. JOSSE (Népal) est profondément préoccupé par l'accroissement du nombre des enfants souffrant de malnutrition ces 10 dernières années, situation d'autant plus dramatique que l'on enregistre par ailleurs des excédents alimentaires. Le transfert de denrées alimentaires de pays excédentaires à des conditions de faveur peut constituer un palliatif, mais il n'en reste pas moins que, pour résoudre durablement le problème de la faim, il faudra s'attaquer à ses causes profondes. Le Népal appuie donc sans réserve l'initiative de Chypre, se félicite de l'examen de la relation entre la sécurité alimentaire et l'environnement, s'associe aux initiatives visant la coordination accrue des politiques des institutions internationales en matière de sécurité alimentaire et souscrit à la recommandation tendant à ce que le Conseil d'administration du PNUD approuve sans délai le projet composite relatif à la promotion de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, préparé par le PNUD et le Conseil mondial de l'alimentation.

58. Le Gouvernement népalais a lancé, en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de la population d'ici à l'an 2000, un plan de développement où la stratégie alimentaire a la prééminence. La production de céréales alimentaires est une priorité absolue, l'objectif fixé étant de doubler la production actuelle d'ici la fin du siècle, grâce notamment à la participation des secteurs coopératif et privé à la fourniture d'intrants agricoles. La communauté internationale a contribué à ces efforts et le Népal demande instamment qu'elle poursuive son concours aux fins de la création d'un centre international pour l'agriculture de montagne et de haute altitude en Asie et de la mise en oeuvre d'un plan directeur pour le secteur de la sylviculture, établi conformément aux directives de la FAO.

59. Dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il convient d'appliquer intégralement le Programme d'action de Nairobi, en particulier en un moment où, par la suite du déclin des cours du pétrole, on constate une chute des investissements et où la situation des pays encore largement tributaires du bois de feu et des autres combustibles traditionnels ne s'est guère améliorée. Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables devrait appuyer activement la recherche en vue de favoriser l'utilisation de mini-centrales hydroélectriques, bon marché, d'entretien facile et écologiquement rationnelles.

60. Le rapport du Secrétaire général "Tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement" (A/43/476) est extrêmement préoccupant. En effet, si les crises énergétiques des années 70 ont été suivies d'une période d'abondance, voire même de pléthore, les pays en développement pauvres sur le plan énergétique n'ont pas pu procéder aux

/...

(M. Josse, Népal)

ajustements nécessaires, faute de ressources financières et de technologies. La baisse des cours du pétrole a entraîné un effondrement de l'investissement et une réduction du nombre des investisseurs éventuels. Il importe donc de concevoir des mesures particulières en vue d'aider les pays en développement déficitaires sur le plan énergétique dans leur effort d'exploration et de mise en valeur. La délégation népalaise s'associe à celles qui ont recommandé de formuler, avec la coopération des gouvernements concernés, un programme d'action détaillé à l'intention de ces pays, prévoyant notamment une enquête par pays sur les projections et les plans en matière d'énergie jusqu'en l'an 2000.

61. Il est satisfaisant de constater que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement commence à avoir des incidences sur les politiques et programmes de développement. A cet égard, l'intervenant appelle l'attention sur la création à Katmandou du Centre international pour la mise en valeur intégrée des zones montagneuses, spécifiquement conçu dans l'objectif de préserver le fragile écosystème des Himalayas. La proposition, formulée par le Népal, tendant à coopérer avec les pays voisins dans le cadre de coentreprises en vue d'exploiter les ressources en eau à l'avantage de la région est toujours valable et l'intervenant espère que le prochain sommet régional offrira l'occasion de la concrétiser. Pour terminer, il espère que la communauté internationale des donateurs offrira encouragements et assistance dans la formulation et l'application de politiques à long terme visant à promouvoir un développement respectueux de l'environnement.

62. M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) rappelle que l'inégalité du système économique international constitue un très grave obstacle à la résolution du problème de l'environnement. Il est donc impératif de modifier cette situation et notamment d'inverser les flux de ressources pour qu'ils s'effectuent à nouveau en faveur des pays en développement. Il importe que les institutions financières multilatérales appuient les programmes des pays en développement relatifs à la protection de l'environnement, en leur fournissant des ressources supplémentaires et en mettant à leur disposition de nouveaux types de facilités, au lieu d'imposer de nouvelles conditions à l'affectation de crédits, déjà insuffisants.

63. Aux dégâts irréparables résultant du gâchis et de la consommation effrénée dans les pays développés viennent s'ajouter ceux imputables à une pauvreté extrême dans les pays en développement. La notion de développement durable, avalisée aussi bien dans l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 que dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, vaut autant pour les premiers que pour les seconds. La croissance et le développement de tous les pays devraient être rationnels et équilibrés.

64. Certains pays, incapables de se débarrasser de la quantité énorme de déchets dangereux de leurs industries, étant tentés de les introduire sur les territoires de pays en développement, l'élaboration d'une convention internationale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux prend une importance accrue. Le Brésil a maintes fois critiqué ces pratiques, saluant l'adoption, par l'Organisation de l'unité africaine, d'une résolution condamnant fermement le transfert de déchets toxiques ou radioactifs sur les territoires de ses Etats

/...

(M. Nogueira-Batista, Brésil)

membres, déclarant en outre que l'environnement marin de l'Atlantique Sud devrait être exempt de pollution, se montrant prêt par ailleurs à étudier et à adopter des mesures en vue de prévenir et de contrôler l'évacuation de déchets dangereux, toxiques et nucléaires dans les zones marines de la région, y compris la haute mer.

65. Sur le plan national, le Gouvernement brésilien a fait des efforts déterminés en vue de lutter contre les menaces à l'environnement. La nouvelle constitution brésilienne comporte tout un chapitre consacré à l'environnement, aux termes duquel il incombe aux pouvoirs publics de défendre l'environnement et à la collectivité de le préserver pour les générations à venir. L'administration doit en outre préserver l'intégrité des ressources génétiques, promouvoir l'enseignement en matière d'écologie à tous les niveaux et sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

66. De plus, convaincus que la mise en valeur de la région de l'Amazone doit associer les justes aspirations en faveur du progrès et du bien-être des peuples de la région à la préservation du patrimoine naturel, sept pays d'Amérique du Sud et le Brésil ont signé en 1978 un traité de coopération et ont, à ce titre, entrepris plusieurs initiatives dans des domaines tels que l'aménagement des forêts, la botanique, l'utilisation des techniques adaptées, dont certaines avec l'appui d'organismes de développement comme le PNUD.

La séance est levée à 18 heures.